

4785

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATES COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF

37^{ème} Session du Conseil des Ministres

19-20 décembre 2002

COMMUNIQUE FINAL



Banjul
(Gambie)

SECRÉTARIAT EXECUTIF : 03 BP 7049 Ouagadougou 03 BURKINA FASO. Tél. (226) 37 41 25/26 Fax : (226) 37 41
32 Email : CILSS@fasonet.bf
Site Web : www.cilss.net.org

CENTRE RÉGIONAL AGRHYMET : BP 11011 Niamey, NIGER. Tél (227) 73 31 16 / 73 24 36 Fax : (227) 73 24 35
Email : admin@sahel.agrhymet.ne
Site Web : www.agrhymet.ne

INSTITUT DU SAHEL : BP 1530 Bamako, MALI. Tél : (223) 222 21 48 / 223 02 37 Fax : (223) 222 23 37 / 222 59 80
Email : idriss@agrosoc.insah.ml
Site Web : www.insah.org

La Trente septième (37^{ème}) Session Ordinaire du Conseil des Ministres du Comité Permanent Inter-Etats de lutte Contre la Sécheresse dans Sahel (CILSS) s'est tenue les 19 et 20 décembre 2002 à Banjul (The Gambia), sous la Présidence de son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de L'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Mali, Ministre Coordonnateur du CILSS.

Ont également pris part aux travaux de cette session, les délégations ministérielles dirigées par :

Son Excellence Monsieur Salif DIALLO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso ;

Son Excellence Madame Susan WAFFA OGOU, Secrétaire d'Etat à la Pêche, aux Ressources Naturelles et à l'Environnement de la Gambie ;

Son Excellence Monsieur Daniel Suleimane EMBALO, Ministre de l'Agriculture, de la Forêt, de la Chasse et de l'Elevage de la Guinée-Bissau ;

Son Excellence Monsieur BA Bocar Souley, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie ;

Son Excellence Abari Maï MOUSSA, Ministre du Développement Agricole du Niger ;

Son Excellence Monsieur Abibou SY, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Sénégal ;

Son Excellence Monsieur David Houdeingar NGARIMADEN, Ministre de l'Agriculture du Tchad ;

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de la 37è session ordinaire du Conseil des Ministres du Comité Permanent Inter Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) a eu lieu le 19 décembre 2002 à l'Hôtel KAIRABA (Banjul), sous la présidence de Son Excellence Madame Isatou Njie Saidy Vice Présidente de la Gambie, en présence des membres du Gouvernement de la Gambie, des Représentants du Corps diplomatique et des Agences de Coopération bilatérale (USAID, GTZ, France, Canada) et multilatérales (Union Européenne), des membres du Comité Régional de Programmation et de Suivi (CRPS) et des organisations sœurs (UNCCD, CBLT, ITC), ainsi que de nombreux invités.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours de Son Excellence Madame, la Vice Présidente, de l'allocution de bienvenue de Madame la Secrétaire d'Etat à la Pêche, aux Ressources Naturelles et à l'Environnement de la Gambie, des discours des Représentants du Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UN CCD) et des partenaires au développement du CILSS .

Dans son discours d'ouverture Madame la Vice Présidente a exprimé sa sincère gratitude aux Sahéliens pour le choix porté à la Gambie pour abriter cette 37è session du Conseil des Ministres du CILSS. Elle a souligné que cette session doit être l'occasion pour passer en revue les actions conduites par le CILSS notamment :

- la mise en œuvre de la stratégie régionale de sécurité alimentaire et son premier programme quinquennal 2003 - 2007 ;
- les acquis enregistrés dans la mise en œuvre du PASR-AO ;
- les activités de démarrage de la Fondation pour le développement durable du Sahel.

Elle a rappelé également la reconnaissance de son pays au CILSS dont les acquis ont permis aux plans sous-régional et national de :

- appuyer la finalisation de la stratégie régionale de sécurité alimentaire ;
- finaliser le PAN-LCD ;
- renforcer les capacités des pays par les formations d'ingénieurs et de techniciens supérieurs assurées par le Centre Régional AGRHYMET ;
- institutionnaliser un dialogue franc et actif entre Gouvernement et société civile, notamment dans le cadre de l'exercice Sahel 21.

Avant de terminer son propos, Madame la Vice Présidente a recommandé au CILSS de rester dans ce cadre d'échanges d'expériences et de solidarité entre Sahéliens et a remercié les partenaires de coopération pour leur soutien au CILSS.

Auparavant, Madame la Ministre de la Pêche, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, a au nom du Gouvernement, du Président de la République de Gambie, Son Excellence Dr Alhadji Yahya A.J.J. JAMMEH souhaité, la bienvenue en terre gambienne aux ministres des pays membres du CILSS, à leur délégation et aux partenaires venus des différents pays.

Elle a ensuite souligné la situation préoccupante de la campagne agricole en Gambie et dans d'autres pays du Sahel.

Elle a enfin terminé son intervention, en formulant le souhait que la présente session du Conseil des Ministres aboutisse à des décisions importantes pour l'avenir de la sous région.

Dans son allocution, le Représentant du Secrétaire Exécutif de l'UN CCD a salué la qualité des rapports existant entre le Secrétariat de la CCD et le CILSS, rapports qui ont été sanctionnés par la signature d'un Protocole de coopération pour des activités communes à mener durant la période 2002-2003.

Il a également rappelé le rôle important joué par le CILSS dans les négociations de la CCD et dans sa mise en œuvre en Afrique Occidentale et souhaité que le CILSS fasse preuve du même engagement pour qu'ensemble le CILSS et le Secrétariat de la CCD, facilitent l'accès des pays de l'Afrique Occidentale au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour la lutte contre la désertification.

Avant de clore son propos, le Représentant de la CCD a rappelé l'initiative CILSS-UMA de promotion de projets de lutte contre la désertification dans les zones frontalières situées à l'interface des deux sous-régions et a marqué la disponibilité de son Secrétariat à faciliter le renforcement d'une telle coopération.

Le Représentant des partenaires au développement a dans son allocution souligné que c'est à l'initiative récente du Secrétaire Exécutif du CILSS qu'une concertation de haut niveau avec les Institutions et Agences de coopération a été relancée à Bruxelles lors de la première réunion du Groupe des Partenaires du CILSS. Lors de cette rencontre les partenaires ont salué cette initiative tout en exprimant le souhait de ne pas la réglementer.

Il a en outre souligné que la production récente d'une stratégie opérationnelle régionale de sécurité alimentaire 2003-2015 accompagnée de son premier programme quinquennal a été saluée. Elle pourrait constituer l'occasion d'éclaircir les responsabilités au niveau régional. Cette stratégie constitue le cadre général et un guide pour l'action future du CILSS. La Commission Européenne pour sa part se félicite d'avoir participé au financement de cet exercice de qualité.

Il a enfin salué l'annonce faite par le Secrétaire Exécutif du CILSS de rendre opérationnel en 2003 le mécanisme de suivi et évaluation nouvellement conçu et indiqué que les résultats seront suivis avec un intérêt marqué.

Dans le même cadre, l'Union Européenne attend avec intérêt l'évaluation du dernier plan triennal du CILSS qui devrait se dérouler en 2003.

L'Union Européenne suggère au Secrétaire Exécutif d'y adjoindre un audit opérationnel en vue de vérifier que le CILSS possède la souplesse et la structure nécessaires pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie régionale.

Le Représentant des partenaires de coopération a terminé son intervention par ces quelques mots que l'on doit garder à l'esprit : « le CILSS existe depuis 30 ans, il a suscité une réflexion et une mobilisation à l'échelon régional autour de la problématique de la sécurité alimentaire, il a participé à la prise en compte de cette problématique par tous les niveaux des sociétés sahéliennes, il a permis de mettre en place des mécanismes et des actions qui concourent à une meilleure sécurité alimentaire etc. C'est un ensemble des résultats qui n'a pas encore d'équivalent dans d'autres sous régions d'Afrique ».

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le Conseil a adopté son ordre du jour comprenant les points suivants :

- Présentation et examen du compte rendu de la neuvième réunion du Comité de Programmation et de Suivi (CRPS) ;
- Présentation et examen du rapport du Secrétaire Exécutif ;
- Présentation et examen du rapport du Contrôleur Interne ;
- Divers.

Tous les travaux se sont déroulés à huit clos.

2.1. Présentation et examen du Compte-rendu de la réunion du CRPS

La présentation du compte rendu de la neuvième réunion du CRPS a porté essentiellement sur les points suivants :

- Rapport du Secrétaire Exécutif ;
- Etat d'exécution des décisions résolutions et recommandations de la 36è session ordinaire du Conseil des ministres ;
- Rapport général du système CILSS 2001 (rapport technique, administratif et financier) ;
- Rapport du Commissaire aux comptes pour les exercices 2000 et 2001 ;
- Programme de travail et budget 2003 ;
- Dossiers spécifiques comprenant :
 - Stratégie régionale et son Programme quinquennal de sécurité alimentaire 2003-2007 ;
 - Audit opérationnel ;
 - Mécanisme de suivi et évaluation ;
 - Manuel des procédures administratives, financières et comptables ;
- Questions diverses
 - Présentation d'un film sur les activités de transfert de technologies (exemple de collaboration entre l'Institut du Sahel, l'Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) et les Organisations des producteurs au Burkina Faso) ;
 - Décoration de Monsieur Rod KITE, ancien Chef de Programme Régional pour l'Afrique de l'Ouest à l'USAID (WARP/USAID) ;
 - Statut d'observateur au Conseil des Ministres du Réseau des Professionnels de l'Agro-alimentaire en Afrique (INTERFACE) ;
 - Révisions du taux des perdiems du CILSS.

Les discussions ont porté sur plusieurs points dont :

- la situation alimentaire au Sahel globalement déficitaire et contrastée tant à l'intérieur qu'entre les pays et particulièrement difficile en Mauritanie ;
- le programme quinquennal 2003-2007 et le programme d'activités 2003 : le Conseil s'est interrogé sur le démarrage effectif du programme en 2003 du fait de l'insuffisance d'informations sur son financement et sur les mesures à mettre en œuvre pour résoudre le déficit alimentaire chronique au Sahel et le non respect de la limitation des frais de fonctionnement à 30 % du budget global de l'Institution ;

A l'issue des débats très riches, le Conseil a félicité le CRPS pour la qualité du travail et a adopté le rapport. Néanmoins il a émis des critiques sur l'insuffisance d'information permettant de prendre des décisions sur les questions soulevées.

Il a également adopté huit (08) résolutions jointes en annexe :

Résolution n°1/CM/2002, relative à l'adoption du budget programme du CILSS exercice 2003 ;

Résolution n°2/CM/2002, donnant quitus à l'Ordonnateur et aux Ordinateurs délégués pour la gestion des exercices 2000 et 2001 ;

Résolution n°3/CM/2002, relative à l'adoption de la stratégie régionale de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel et à son premier programme quinquennal 2003-2007 de mise en œuvre ;

Résolution n°4/CM/2002, relative à la qualification du CILSS comme Centre de liaison pour la mise en œuvre au Sahel de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;

Résolution n°5/CM/2002, relative à la mobilisation des bourses pour les formations au Centre régional AGRHYMET ;

Résolution n°6/CM/2002, relative au transfert de la formation au Diplôme d'Enseignement Spécialisé de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL) au Centre Régional AGRHYMET ;

Résolution n°7/CM/2002, relative au financement par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;

Résolution n°8/CM/2002, relative à la situation alimentaire dans les pays du CILSS.

2.2 Présentation et examen du rapport du Secrétaire Exécutif

Le Secrétaire Exécutif du CILSS dans son rapport a développé les points suivants :

- la situation au Sahel en matière de sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles ;
- état de mise en œuvre des orientations des instances statutaires dont :
 - . l'opérationnalisation du CSSA dans la perspective de lutte contre la pauvreté ;
 - . la mise en œuvre pratique du PASR/OA ;
 - . le programme d'action de Ouagadougou sur la population ;
 - . le démarrage de la Fondation et la relance du Programme spécial de coopération OCI/CILSS/BID.
- En perspectives, le CILSS doit se présenter comme un Centre d'excellence en matière de développement agricole durable notamment dans les domaines de :
 - . l'amélioration des systèmes d'organisation et de gestion du CILSS ;
 - . le renforcement des capacités de proposition ;
 - . dans ses relations avec l'extérieur.
 - . Le fonctionnement institutionnel ;
 - . La promotion de la sécurité alimentaire et la gestion rationnelle des ressources naturelles ;

2.3 Présentation et examen du rapport du Contrôleur Interne

La présentation du Contrôleur Interne a concerné les points suivants :

- Contrôle interne sur les aspects comptables et administratifs ;
- Contrôle externe, mission d'assistance et programme d'activité 2003.

Dans sa présentation il a relevé de nombreuses insuffisances et de manquements au niveau de l'ensemble des sites quant à l'application des textes et procédures de gestion.

A l'issue de ces deux présentations, le Conseil a félicité le Secrétaire Exécutif du CILSS et le Contrôleur Interne pour la qualité et le contenu de leur rapport respectif.

Il a en outre, posé des questions d'information et d'éclaircissement sur certains aspects des présentations pour lesquels des réponses conséquentes leur ont été données.

Le Conseil des Ministres à l'issue des débats a recommandé au CILSS d'entreprendre et de renforcer ses activités sur les points suivants :

- La maîtrise de l'eau (petites irrigations, pluies provoquées, les bassins de rétention) ;
- La coopération Sud-Sud ;
- Les questions des organismes génétiquement modifiés pour lesquelles il a instruit le Secrétaire Exécutif du CILSS pour qu'une étude conséquente soit menée par les experts sahéliens sur les fonds propres de l'Institution en vue de permettre aux pays de prendre une décision ;
- S'agissant de la situation des CONACILSS le Conseil a retenu qu'ils restent des agents de l'Etat et a demandé au CILSS de leur apporter un soutien conséquent pour être plus efficaces notamment dans leur rôle d'acteurs contribuant à une meilleure visibilité dans les actions du CILSS dans les pays ;
- Le Conseil a également abordé la question de la démographie et de l'énergie au Sahel. Il a relevé leur influence sur les ressources naturelles. Il a recommandé que les questions démographiques soient suffisamment prises en compte dans l'élaboration de la stratégie de sécurité alimentaire et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

Le Conseil recommande au Secrétaire Exécutif de préparer à l'intention de la prochaine Conférence des Chefs d'Etat une analyse sur le recentrage des différentes OIG, notamment leurs missions originelles.

L'autofinancement de l'Institution ayant fait l'objet de beaucoup d'attention de la part tant des partenaires de coopération et des membres que du

Conseil, celui-ci recommande au Secrétaire Exécutif d'entreprendre des actions conséquentes dans ce sens notamment celles relatives au recouvrement des contributions des Etats.

Le Conseil tout en partageant les avancées significatives que représente la mise en œuvre de la stratégie régionale de sécurité alimentaire recommande que le CILSS s'engage de plus en plus dans des actions concrètes tendant à résoudre durablement les problèmes structurels de sécurité alimentaire.

En outre, le Conseil s'est réuni en comité restreint pour statuer sur la situation de trésorerie de l'Institut du Sahel et a arrêté les mesures suivantes :

- le Ministre Coordonnateur a été responsabilisé pour prendre contact avec la Banque Internationale du Mali à Bamako pour convenir des modalités de résorption du découvert bancaire ;
- le Ministre Coordonnateur et le Secrétaire Exécutif sont engagés pour trouver une solution pour la résorption du déficit en concertation avec les partenaires au développement ;
- le Ministre Coordonnateur et le Secrétaire Exécutif doivent commanditer une étude pour déterminer l'ampleur de la situation, les responsabilités des différents acteurs et éventuellement prendre des mesures appropriées.

Le Conseil des Ministres a adopté le rapport du Secrétaire Exécutif.

S'agissant du rapport du Contrôleur Interne, à l'issue des débats le Conseil a insisté sur la nécessité du respect des textes et procédures de gestion par l'Institution. Il a adopté ledit rapport moyennant ces observations.

2.4 Divers

Les points suivants ont été examinés en divers :

- Le recrutement du Coordonnateur Général des Programmes ;
- La candidature de l'Association INTERFACE comme observateur au Conseil des Ministres du CILSS ;
- La présentation du Centre international sur la Trypanotolérance (ITC) ;

- La décoration de Monsieur Rod KITE ;

- Le réajustement des perdiems au CILSS ;

A l'issue des débats sur ces points le Conseil a retenu ce qui suit :

- Concernant le recrutement du Coordonnateur Général des Programmes : faire un audit organisationnel en vue de définir une nouvelle architecture pour le CILSS. Cette nouvelle architecture devra être en adéquation avec les nouvelles missions du CILSS et les ressources financières.
- Concernant la candidature de l'Association INTERFACE comme observateur au Conseil des Ministres du CILSS : accorder le statut d'observateur à l'Association INTERFACE tout en instruisant le CILSS pour élaborer des critères d'admission ;
- Concernant la décoration de Monsieur Rod KITE : accepter la décoration de Monsieur Rod KITE. Celle-ci aura lieu lors de cette session.
- Concernant la révision des perdiems au CILSS le Conseil a instruit le Secrétaire Exécutif pour soumettre au Ministre Coordonnateur une proposition en ce sens.
- Concernant la présentation du Centre International sur la Trypanotolérance (ITC), le Conseil a demandé que les documents dudit Centre soient mis à sa disposition.

Fait à Banjul, le 20 décembre 2002

Le Conseil

RESOLUTION N° 1 /37/CM/2002
Relative à l'adoption du budget programme du CILSS
Exercice 2003

La 37è session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 19 décembre 2002 à Banjul (Gambie)

ADOpte

Le budget programme du CILSS, exercice 2003, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de Cinq Milliards huit Cent Cinquante Six Millions Vingt Six Mille Six Cent Quatre Vingt Deux FCFA (5.856.026.682 FCFA).

I -LES RECETTES

Elles proviennent :

- Des allocations budgétaires des Etats Membres et des donateurs ;
- Des ressources propres et exceptionnelles générées par le système CILSS

A -Les allocations budgétaires

Elles se chiffrent à un montant de 5828 026682 FCFA réparti comme suit :

350339010 FCFA des Etats Membres pour le fonctionnement :

- 21 020 340 FCFA pour le Cap Vert, la Gambie chacun ;
- 28 027 120 FCFA pour la Guinée Bissau;
- 35 033 901 FCFA pour la Mauritanie et le Tchad chacun ;
- 52 550 852 FCFA pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal chacun.

5 477 687 672 FCFA des Donateurs

B -Les ressources générées par le système CILSS

Elles sont d'un montant de 28 000 000 FCFA prévus par le Centre Régional AGRHYMET.

II -LES DEPENSES

Elles sont constituées des frais de personnel, des frais généraux, des dépenses d'investissement et des dépenses d'intervention du Noyau Central et des Programmes Majeurs.

A -Les dépenses du Noyau Central

- | | |
|-------------------------|------------------|
| 1. Frais de personnel : | 560 628 034 FCFA |
| 2. Frais généraux : | 212 764 612 FCF |
| 3. Investissements : | 90 900 000 FCFA |
| 4. Interventions : | 707 505 252 FCFA |

Sous Total Noyau Central: 1 571 797 898 FCFA

B -Les dépenses des Programmes Majeurs

1. Frais de personnel:	1 098 901 656 FCFA
2. Frais généraux :	392 826 200 FCFA
3. Investissements :	491 608 500 FCFA
4. Interventions :	2 300 892 427 FCFA
Sous Total Programmes Majeurs:	4 284 228 783 FCFA

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif à déployer les efforts pour mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le Plan d'opérations 2003.

Fait à Banjul le 19 décembre 2002



RESOLUTION N°2 m/CM/2002
Donnant quitus à l' Ordonnateur et aux Ordonauteurs délégués
pour la gestion des exercices 2000 et 2001

La 37è session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 19 décembre 2002 à Banjul (Gambie)

FELICITE

Le Commissaire aux Comptes pour la qualité de Son rapport;

ENGAGE

L'Ordonnateur et les Ordonauteurs Délégués à mettre en oeuvre les recommandations issues du rapport du Commissaires aux Comptes.

DONNE

Quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonauteurs Délégués pour la gestion des exercices 2000 et 2001.

Fait à Banjul, le 19 décembre 2002

Le Conseil

RESOLUTION N° 3/37/CM/2002

Relative à l'adoption de la stratégie régionale de sécurité alimentaire durable dans une
Perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel et à son premier programme
Quinquennal 2003-2007 de mise en œuvre

La 37è session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue les 19 et 20 décembre 2002 à Banjul (Gambie)

CONSIDERANT le travail inédit et important de réflexion régionale participative réalisé par des hommes et des femmes de tous les secteurs des sociétés sahéliennes, avec l'appui du CILSS, au sein du processus Sahel 21 ;

CONSIDERANT la vision qu'ont les sociétés sahéliennes de leur avenir, leurs objectifs et leurs priorités, ainsi que le mandat confié au CILSS par les Chefs d'Etat lors de la 12^{ème} Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Banjul en Septembre 1997 ;

CONSIDERANT l'importance stratégique des enjeux alimentaires, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de réduction de la pauvreté au Sahel ; 40 % de la population sahélienne subit encore les affres de la faim, de la malnutrition et n'ont pas accès aux services sociaux de base ;

CONSIDERANT les principes, les objectifs, les résultats du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de Lutte contre la Pauvreté au Sahel (CSSA), adopté à Bamako en Novembre 2000 par le 2^{ème} Forum des sociétés sahéliennes et par la 13^{ème} Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS, pour assurer la sécurité alimentaire durable de la sous-région ;

CONSIDERANT les mutations en cours dans la région, les enjeux et défis à relever, notamment - (i) répondre aux besoins d'une population en forte croissance et de plus en plus urbaine, (ii) améliorer les revenus ruraux sur la base d'une stratégie de croissance rapide du secteur agricole, (iii) renforcer la capacité d'affronter la diversité des crises alimentaires, (iv) améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire et l'intégration de sa gestion dans les processus de décentralisation et de réforme de l'Etat, (v) intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités, (vi) renforcer le rôle de la sécurité alimentaire dans la dynamique de coopération et d'intégration régionale, (vii) fournir une information fiable et adaptée --pour assurer la sécurité alimentaire durable des populations sahéliennes ;

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer les enjeux agricoles, alimentaires, de lutte contre la pauvreté et de gestion rationnelle des ressources naturelles dans les négociations multilatérales (OMC, Accord de Cotonou, AGOA...) ;

CONVAINCUE que---(i) la promotion d'une agriculture productive, diversifiée et durable (renforcement de la maîtrise de l'eau, de la fertilité des sols, protection phytosanitaire, intensification et diversification des productions végétales, développement des productions animales et halieutiques, énergies domestiques et alternatives, ressources naturelles partagées et/ou transfrontalières), (ii) le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés agricoles et agroalimentaires, y compris la défense de positions communes dans les négociations multilatérales, (iii) l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, (iv) l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction d'une sécurité alimentaire structurelle, (v) le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire---sont les piliers essentiels d'une sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel ;

CONVAINCUE que le Sahel constitue un espace géographique, historique, culturel, économique et social, spécifique unissant l'Afrique de l'Ouest, du Nord et du Centre :

ADOpte

La Stratégie Régionale de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de Lutte contre la Pauvreté au Sahel et son premier Programme Quinquennal 2003 - 2007 de mise en œuvre, ainsi que les positions communes pour la défense des enjeux agricoles, alimentaires, de gestion rationnelle des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté du Sahel dans les négociations multilatérales.

ENGAGE

Les Etats sahéliens à finaliser et à procéder à l'adoption officielle en Conseil des Ministres, de leur stratégie nationale assortie du premier programme de mise en œuvre 2003 - 2007 ;

ENGAGE

Les Etats sahéliens à exploiter toutes les possibilités existantes de financement (PPTE, coopération bilatérale et multilatérale, budgets nationaux, etc...) pour la mise en œuvre des stratégies nationales et à assurer leur meilleure gouvernance (implication de tous les acteurs concernés, mise en place d'un Conseil National multiacteur et fonctionnel. Etc...) ;

INVITE

L'ensemble des acteurs régionaux intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire, notamment les réseaux d'acteurs de la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations intergouvernementales (OIG), en particulier la CEDEAO, la CEMAC, l'UEMOA, la UMA, à inscrire leurs actions dans cette nouvelle stratégie qui constitue désormais le référentiel unique d'intervention pour la région sahélienne ;

INVITE

L'ensemble de la Communauté internationale, en particulier les partenaires réunis dans le cadre du Comité des Partenaires du CILSS (GPC), à apporter un appui déterminé pour la mise en œuvre rapide des stratégies et programmes, aussi bien en direction des pays membres qu'au niveau régional et, à tirer profit des mécanismes de concertation retenus pour coordonner leurs interventions et leur appui tout en renforçant le leadership sahélien ;

ENGAGE

Le CILSS à intensifier ses efforts pour mettre en place rapidement le dispositif de pilotage prévu (Conseil Régional et son Comité Exécutif restreint, Secrétariat Technique) en vue du démarrage effectif des interventions ;

INVITE

Le Ministre Coordonnateur à s'investir dans le renforcement de la collaboration entre les acteurs régionaux, notamment les OIG, en vue de la mise en cohérence et de la synergie des interventions pour la mise en œuvre efficiente de la stratégie régionale et de ses programmes quinquennaux ; ceci sur la base des acquis et plus-value de chacun.

Fait à Banjul, le 20 décembre 2002

Le Conseil

RESOLUTION N° 4/CM/2002

Relative à la qualification du CILSS comme Centre de liaison pour la mise en oeuvre au Sahel de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique

La 37è session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 19 décembre 2002 à Banjul (Gambie)

- Considérant le rôle joué par le CILSS dans la préparation des pays sahéliens à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil) et dans la mise en oeuvre des Conventions issues de ce sommet ;
- Convaincu que l'environnement est un des piliers essentiels du Développement Durable et que la sécurité alimentaire du Sahel ne pourra être assurée de manière durable sans des actions de lutte contre la dégradation des terres (désertification), d'adaptation aux changements climatiques et de préservation de la diversité biologique ;
- Convaincu de l'urgence pour les pays sahéliens de développer des positions communes, solidaires et spécifiques pour un meilleur accès aux opportunités offertes par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;

SE FELICITE

du rôle de Centre de liaison joué par le CILSS dans la mise en oeuvre de la CCD au Sahel et en Afrique de l'Ouest côtière ;

ENGAGE

le CILSS à jouer le même rôle actif dans la mise en oeuvre des deux autres Conventions de la Génération de Rio (Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Convention des Nations Unies Sur la Diversité Biologique) ;

PRIE

les Secrétaires Exécutifs des trois Conventions de la génération de Rio et le Directoire du FEM de tenir compte de ce mandat confié au CILSS dans leurs rapports avec lui.

Fait à Banjul, le 19 décembre 2002

Le Conseil

RESOLUTION N°5/CM/2002

Relative à la mobilisation des bourses pour les formations au
Centre Régional AGRHYMET

La 37è session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 19 décembre 2002 à Banjul (Gambie)

Considérant la contribution de la formation professionnelle dans le renforcement des capacités des services techniques chargés de la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles;

Considérant les besoins croissants des structures publiques et parapubliques des Etats membres du CILSS en matière de formation dans les domaines d'intervention du Centre Régional AGRHYMET;

Considérant la qualité des formations dispensées au Centre Régional AGRHYMET et leur pertinence par rapport aux préoccupations des pays du CILSS;

Considérant la nécessité pour le Programme Majeur Formation du Centre Régional AGRHYMET de diversifier ses sources de financement, afin de pérenniser ses activités;

REMERCIÉ

Les différents partenaires intervenant dans le domaine de la formation pour le soutien qu'ils ne cessent d'apporter au CILSS dans sa politique de renforcement des capacités et des ressources humaines.

RECOMMANDÉ

Aux Etats membres du CILSS de contribuer au financement des formations au Centre Régional AGRHYMET, notamment par l'octroi de bourses d'études à leur personnel pour toutes les formations pouvant être assurées par le Centre Régional AGRHYMET.

ENGAGÉ

Le Secrétaire Exécutif du CILSS à prendre toutes les dispositions utiles pour le suivi de cette recommandation en étroite collaboration avec les Etats.

Fait à Banjul, le 19 décembre 2002

Le Conseil

RESOLUTION N° 6/CM/2002
Relative au transfert de la formation du Diplôme d'Enseignement
Spécialisé de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL) au
Centre Régional AGRHYMET

La 37è session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 19 décembre 2002 à Banjul (Gambie)

Considérant l'importance de l'Agrométéorologie dans la compréhension des phénomènes climatiques, dans l'amélioration de la production agricole au sens large et dans la gestion de l'environnement ;

Considérant les retombées que le Centre Régional AGRHYMET peut tirer de l'instauration d'une formation en Diplôme d'Etudes Spécialisées en Agrométéorologie ;

Considérant la pertinence d'une telle formation pour les pays Africains en général et pour ceux du Sahel en particulier ;

Considérant l'expérience du Centre Régional AGRHYMET en matière de délocalisation des programmes de formation ;

Considérant le bon rapport de collaboration existant entre le Centre Régional AGRHYMET et les universités francophones de la Belgique en général et la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL) en particulier ;

REMERCIÉ

Le Royaume de Belgique, à travers la Fondation Universitaire Luxembourgeoise, pour l'appui qu'il apporte aux pays membres du CILSS dans le domaine du renforcement des capacités en Agrométéorologie et en Sciences de l'Environnement.

RECOMMANDÉ

Aux Etats membres du CILSS à apporter un soutien au Centre Régional AGRHYMET dans le transfert de la formation en Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en Agrométéorologie de la FUL au CRA.

ENGAGÉ

Le Secrétaire Exécutif du CILSS à prendre les dispositions utiles pour concrétiser le transfert de la formation DES en Agrométéorologie au profit des pays du CILSS.

Fait à Banjul, le 19 décembre 2002

Le Conseil

RESOLUTION N° 7/CM/2002

Relative au financement par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) de la mise en œuvre de Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la Désertification.

La 37è session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 19 l' décembre 2002 à Banjul (Gambie)

Vu la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) ;
Vu les résolutions N°7 /30/CM/95, 6/30/CM/96 et 4/CM/35/2000

Considérant les difficultés de mobilisation des fonds appropriés pour la mise en œuvre effective de la Convention des Nations-Unies Sur la lutte contre la désertification

PREND NOTE

Avec intérêt des résultats du Sommet Mondial sur le développement durable relatif au financement de la mise en œuvre de la CCD, ainsi que de l'appel lancé pour que le FEM devienne le mécanisme financier de la CCD.

SE FELICITE

De la décision par l'Assemblée du FEM de faire de la dégradation des terres (désertification et déboisement) un domaine d'intervention prioritaire au même titre que les changements climatiques et la diversité biologique ;

LANCE UN APPEL

Aux pays membres pour prendre les dispositions nécessaires, chacun en ce qui le concerne, dans la perspective de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Général du FEM.

INVITE

La Communauté internationale à prendre la décision de faire du FEM, le mécanisme financier de la Convention lors de la 6è session de la Conférence des Parties prévue à la Havane, Cuba, en 2003 conformément à l'appel du Sommet de Johannesburg et à la deuxième Assemblée du FEM.

DEMANDE

Au Secrétaire Exécutif du CILSS, en collaboration avec le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO à engager les mesures appropriées en vue de faciliter la préparation des pays membres aux conditions à remplir pour accéder à cette source importante de financement des activités relatives à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification.

Fait à Banjul, le 19 décembre 2002

Le Conseil

RESOLUTION N° 8/37/CM/2002
Relative à la situation alimentaire dans les pays du CILSS

La 37è Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, tenue le 19 décembre 2002 à Banjul(Gambie),

Considérant que la saison agricole 2002/2003 a été marquée par une insuffisance et une mauvaise répartition spatio temporelle des pluies ;

Considérant que ces aléas climatiques ont eu comme conséquence une situation alimentaire préoccupante dans plusieurs pays du Sahel ;

Considérant que la situation alimentaire de la Mauritanie est devenue inquiétante suite à l'accumulation de trois mauvaises campagnes agropastorales.

ENGAGE

Le CILSS à effectuer un suivi rapproché de la Sécurité Alimentaire dans les pays concernés.

à jouer un rôle plus actif dans la mobilisation des ressources nécessaires à la couverture des besoins alimentaires des pays concernés.

Lance un appel aux pays et aux organismes donateurs d'aide alimentaire en vue d'appuyer les pays touchés pour la fourniture urgente d'une assistance appropriée aux populations et au cheptel durement éprouvés.

Fait à Banjul, le 19 Décembre 2002

Le Conseil

MOTION DE REMERCIEMENTS

A l'endroit de Son Excellence, Dr. Alhaji Yahya A.J.J. JAMMEH
Président de la République de Gambie, au Gouvernement et au Peuple
Gambien

- Son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Mali, Ministre Coordonnateur du CILSS ;
- Son Excellence Monsieur Salif DIALLO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso ;
- Son Excellence Monsieur Daniel Suleimane EMBALO, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Forêts et de la Chasse de la Guinée-Bissau ;
- Son Excellence Monsieur BA Bocar Soulé, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la Mauritanie ;
- Son Excellence Monsieur Abary MAÏ MOUSSA, Ministre du Développement Agricole du Niger ;
- Son Excellence Monsieur Abibou SY, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Sénégal ;
- Son Excellence Monsieur David Houdeingar Ngarimaden, Ministre de l'Agriculture du Tchad ;

réunis les 19 et 20 décembre 2002 à Banjul (Gambie) à l'occasion de la 37è Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, adressent leurs vifs remerciements à Son Excellence, Dr. Alhadji Yahya A.J.J. JAMMEH, Président de la République de Gambie, au Gouvernement et au Peuple Gambien pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition durant leur séjour à Banjul.

Fait à Banjul, le 20 décembre 2002

Le Conseil

MOTION DE REMERCIEMENTS
A l'endroit des Partenaires de Coopération

- Son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage de la Pêche du Mali, Ministre Coordonnateur du CILSS ;
- Son Excellence Monsieur Salif DIALLO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso ;
- Son Excellence Madame Susan WAFFA OGOU, Secrétaire d'Etat à la Pêche, aux Ressources Naturelles et à l'Environnement de la Gambie ;
- Son Excellence Monsieur Daniel Suleimane Embalo, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Forêt et de la Chasse de la Guinée-Bissau ;
- Son Excellence Monsieur BA Bocar Soulé, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie ;
- Son Excellence Monsieur Abary MAÏ MOUSSA, Ministre du Développement Agricole du Niger ;
- Son Excellence Monsieur Abibou SY, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Sénégal ;
- Son Excellence Monsieur David Houdeingar Ngarimaden, Ministre de l'Agriculture du Tchad ;

réunis les 19 et 20 décembre 2002 à Banjul (Gambie) à l'occasion de la 37^e Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, adressent leurs vifs remerciements aux partenaires de coopération pour leur soutien multiforme au CILSS, et les exhortent à poursuivre cet accompagnement pour ancrer davantage le CILSS dans la voie de la réforme engagée et les exhortent à poursuivre cet accompagnement pour atteindre les objectifs fixés.

Fait à Banjul, le 20 décembre 2002
Le Conseil